

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 7 juillet 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016

2016 DGRI 36 Subvention (90 000 euros) et avenant à la convention avec l'Association François-Xavier Bagnoud - AFXB (9^e) dans le cadre de la lutte contre le sida (Rwanda).

MM. Patrick KLUGMAN et Bernard JOMIER, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1, L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 21 juin 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'Association François-Xavier Bagnoud France ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick KLUGMAN, au nom de la 7^e Commission, et Monsieur Bernard JOMIER, au nom de la 4^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'Association François-Xavier Bagnoud France, 20 rue Vignon, Paris 9^e, l'avenant à la convention triennale dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 90 000 euros est attribuée à l'Association François-Xavier Bagnoud France (n^o simpa 23002 ; dossier 2016_03305).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2016 et suivants, au titre des relations internationales.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO